

Editorial

Une loi chargée de la force Royal

Xavier Alonso

Correspondant à Paris



C'est si peu spectaculaire qu'elle a toutes les chances d'aboutir. La loi de transition énergétique présentée par la France hier est un mélange d'incitations concrètes à l'intention de l'écologie domestique, comme de grands objectifs sur les valeurs de production des différentes énergies. Les renouvelables, le nucléaire et un effort sur l'efficacité. Le tout donne un bouquet cohérent qui permettra à la France de changer d'époque dans une relative sérénité.

Mais parce qu'il est tricolore, le bouquet est tout de même rehaussé d'un ruban aguicheur! C'est la prime proposée à la voiture électrique: bonus à l'achat et 7 millions de bornes installées à travers le pays. Ce sera un flop comme le Concorde ou une avance de vingt ans sur les autres pays comme le TGV. C'est courageux, mais l'essentiel n'est pas là.

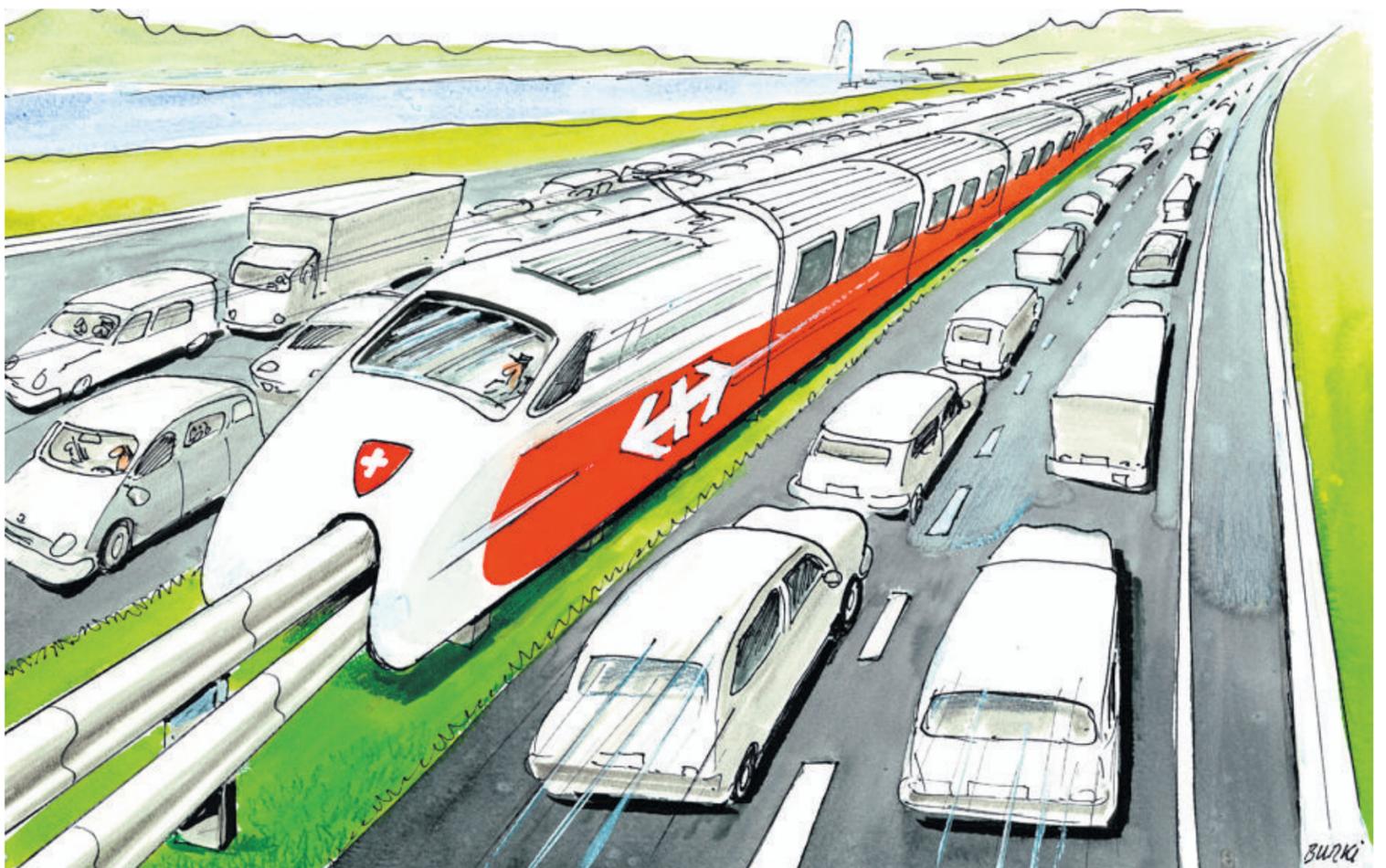
«N'opposons pas les énergies les unes aux autres», explique la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, dans *Le Monde*. Habile comme il lui sied, l'ex-candidate à la présidence de 2007 pose avec ce projet de loi les jalons d'un chemin de diminution de 75% à 50% la part du nucléaire, sans annoncer de rupture théâtrale.

«Ce sera un flop comme le Concorde, ou une avance de vingt ans comme le TGV»

Alors, évidemment, les associations écologistes les plus farouches crient au reniement. Dans un pays qui avait fait du nucléaire une véritable religion - industrie, emplois et production en dépendent fortement -, toute autre politique que celle de la transition, d'où le nom de la loi, n'aurait été que déclamation et effets de manches sans lendemain. Non, on ne pourra pas fermer les centrales d'ici à demain en un tour de main.

Lucidité et sincérité de Ségolène Royal sont à saluer. Qui, par ailleurs, pourrait se révéler, en termes de conduite de la loi, l'arme forte du gouvernement Valls pour faire passer le message auprès des Français. Elle reste une star: sa détermination est appréciée des Français. Politiquement, elle impose toujours le respect à ses pairs, qu'ils soient de la majorité comme de l'opposition. **Page 11**

Burki Projet de trains express Lausanne-Genève par l'autoroute



Réflexions

Démocratisons les concours d'architecture!

L'invité

Bruno Corthésy
président de l'Arham*



Le Musée des beaux-arts à Bellerive, le parlement et la tour Taoua, autant de polémiques qui ont récemment agité la ville de Lausanne. Par voie de référendum ou de recours, ces projets se sont tous soldés par un désaveu populaire, soit par un simple refus, soit par un compromis humiliant dans le cas du Parlement.

Chaque fois, le processus de consultation, forcé, coûte cher en temps, en énergie et en argent. Il semble évident que le problème se situe au niveau de la prise de décision, décision qui n'arrive pas à obtenir l'adhésion des différents acteurs sociaux touchés par ces équipements.

Comment est prise cette décision? Depuis plus de cent ans, il est d'usage de recourir à la procédure du concours, pour laquelle la Société des ingénieurs et architectes (SIA) a réussi à imposer ses règles, sans force légale, mais admises par convenance. Selon ces règles, le jury du concours doit être composé en majorité de «professionnels», c'est-à-dire principalement d'architectes, et de «non-professionnels», à savoir des personnes dont la profession ou le statut est en lien avec le projet.

On s'attendrait à ce que dans la seconde portion du jury se trouvent des représentants des domaines touchés par le projet, comme des muséographes, des historiens de l'art, des archéologues, des écologistes, des défenseurs du patrimoine et des habitants du quartier, suivant les cas. Pas du tout. On se contente d'y placer des représentants du commanditaire, Ville ou Canton.

Ainsi, pour Beaulieu, le jury se répartissait entre six architectes et cinq représentants des commanditaires, et il en était plus ou moins de même dans tous les autres cas.

Alors que le système politique suisse sait si bien le faire par ailleurs, les différents acteurs concernés ne sont donc pas impliqués dans la prise de décision. Mis devant le fait accompli, ils expriment logiquement leur mécontentement et, comme ils sont représentatifs d'une plus large proportion de la population, ils remportent la victoire.

On peut s'étonner aussi que les architectes soient si fortement représentés. Tout le monde conviendra que la construction n'est de loin pas qu'affaire d'architecture et que de nombreux autres intervenants peuvent y apporter un éclairage déterminant. Pourtant, par

«Les différents acteurs concernés ne sont donc pas impliqués dans la prise de décision»

leur attitude corporatiste tendant à l'hégémonie, les architectes se proclament capables de gérer tous les domaines de la vie. De fait, les projets couronnés ne répondent la plupart du temps qu'à leurs propres préoccupations et aspirations.

Cette forme d'arrogance, cautionnée par les commanditaires, amène aux blocages que nous connaissons. Par conséquent, il apparaît indispensable d'abandonner la procédure actuelle du concours et, de manière plus démocratique, d'y impliquer la plus grande diversité possible d'acteurs sociaux.

*Association romande des historiennes et des historiens de l'art monumental

Tous les Suisses sont égaux, certains plus que d'autres

L'invité

Jacques Neiryneck
Conseiller national PDC



Tous les Suisses sont égaux. Mais certains sont plus égaux que d'autres. Telle est du moins la conviction de la bienfaitrice de Coppet qui soutient la construction d'appartements à loyers modiques réservés aux seniors aux modestes revenus. Selon la volonté de la donatrice, ces logements seront réservés à «des personnes de nationalité suisse, en principe dès leur naissance».

Selon elle, il y aurait donc deux sortes de Suisses, les vrais et les faux, les entiers et les demi-portions. Il y a ceux qui se sont donné la peine de naître et ceux qui ont fait l'effort de se naturaliser. Ces derniers restent indéfiniment contaminés par leur origine, quelles que furent leurs existences, leurs métiers, leurs amitiés, leurs familles. Il ne suffit pas d'avoir l'accent vaudois et de boire du blanc à l'apéritif, il manque l'essentiel, le droit du sang. On ne devient jamais vraiment Suisse, si on ne l'est pas de naissance.

Il paraît que c'est légal. L'est-ce vraiment? L'article 8 de la Constitution fédérale précise que «nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue...». Tel est le principe d'égalité mais il est restreint à l'égard de la loi. Une fondation privée peut légalement imposer une discrimination. C'est nécessaire s'il s'agit d'établir une maison de retraite pour les prêtres âgés, les artistes démunis, les sportifs invalides, les femmes battues. Mais en l'occurrence le critère

déterminant ici n'est pas l'état actuel dans lequel se trouve la personne, les difficultés qu'elle rencontre, sa détresse, c'est seulement son origine.

Cela appelle des analogies. Barack Obama doit régulièrement prouver qu'il est bien né sur le sol américain. Les chrétiens ont un statut spécial dans les pays musulmans tout comme en Israël. Dès le 3 octobre 1940, les Juifs de nationalité française perdaient une partie des droits de citoyens «normaux» qu'ils avaient acquis à la révolution en 1791.

La tentation de dissoudre le genre humain en multiples catégories est universelle. L'individu n'est pas jugé en fonction de ce qu'il est, de ce qu'il mérite, mais de l'espèce à laquelle il appartient, de la religion qu'il pratique, de la couleur de son passeport.

«Sans ces immigrants intégrés, l'économie du pays ne fonctionnerait pas»

Sur les six millions de Suisses, il y a 700 000 naturalisés. Sans ces immigrants intégrés, l'économie du pays ne fonctionnerait pas. Il y a un déficit de 40 000 naissances par an en Suisse si on voulait maintenir le niveau de la population. Il faut donc un solde migratoire qui soit au moins équivalent à ce chiffre. Sinon l'AVS s'effondrerait. Ni les chantiers, ni les hôpitaux, ni les EMS, ni les universités ne fonctionneraient sans immigration dite «massive». Si, à la fin de leur vie, ces soutiers de notre abondance, mal payés, souffrant d'infirmités physiques ont besoin d'un havre, est-ce moral de le leur refuser parce que leur passeport à croix rouge est trop frais?



Dans l'actu

YouTube va bloquer des vidéos d'artistes
La décision suit le refus de labels indépendants de signer les conditions tarifaires. youtube.24heures.ch



Dans nos galeries

Un éléphanton naît dans le Zoo de Zurich
Le pachyderme est né mardi dans le nouveau parc de Kaeng Krachan. zoo.24heures.ch